

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Convention avec Info  
jeunes Bourgogne  
Franche Comté**

**Cartes avantages  
jeunes**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**21**

Suffrages exprimés :

**27**

Le Conseil a été

convoqué le :

**10 juin 2024**

La liste des délibérations a

été publiée et affichée

**le 18 juin 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Virginie Chevalier

**EXPOSE**

En 2022, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a souhaité créer un partenariat avec Info jeunes Bourgogne Franche Comté afin de créer une version charnaysienne du dispositif régional « carte Avantages Jeunes ». Ce dispositif est une action du réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté. Il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans le jour d'acquisition de la carte. Il est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Ce dispositif est soutenu par la région Bourgogne Franche Comté qui finance entre autres un bon de réduction de 6 € dans une librairie, des bons de réductions dans les TER...

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre Info Jeunes BFC et la commune de Charnay-Lès-Mâcon. Celles-ci sont identiques à celles définies en 2023/2024, à savoir :

La commune offre la possibilité à ses jeunes habitants de 11 à 17 ans détenteurs de la carte Avantages Jeunes de bénéficier de coupons de réduction valables chez des partenaires choisis par la ville. Chaque jeune habitant à Charnay bénéficiera de :

- 2 coupons de 5 € à valoir chez les partenaires culturels
- 2 coupons de 5 € et 2 coupons de 2,50 € à valoir chez les partenaires sport-loisirs
- 1 coupon licence-abonnement de 20 € à valoir auprès des partenaires associatifs charnaysiens et de l'école de musique

La carte Avantages Jeunes est le support technique de ces coupons. Ces derniers sont sous format dématérialisé. Chaque coupon est utilisable une fois. Le jeune valide sur smartphone sous le contrôle du partenaire.

La commune de Charnay-Lès-Mâcon s'engage à offrir une gratuité pour un spectacle organisé dans le cadre de sa saison culturelle. Elle s'engage à communiquer sur le dispositif « Avantage jeunes » et à transmettre les informations nécessaires.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de convention de partenariat avec Info Jeunes Bourgogne Franche Comté

**VU** la délibération du 12 juin 2023

**VU** l'avis des commissions réunies du 5 juin 2024

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Info jeunes Bourgogne Franche Comté relative à la carte avantage jeunes et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

